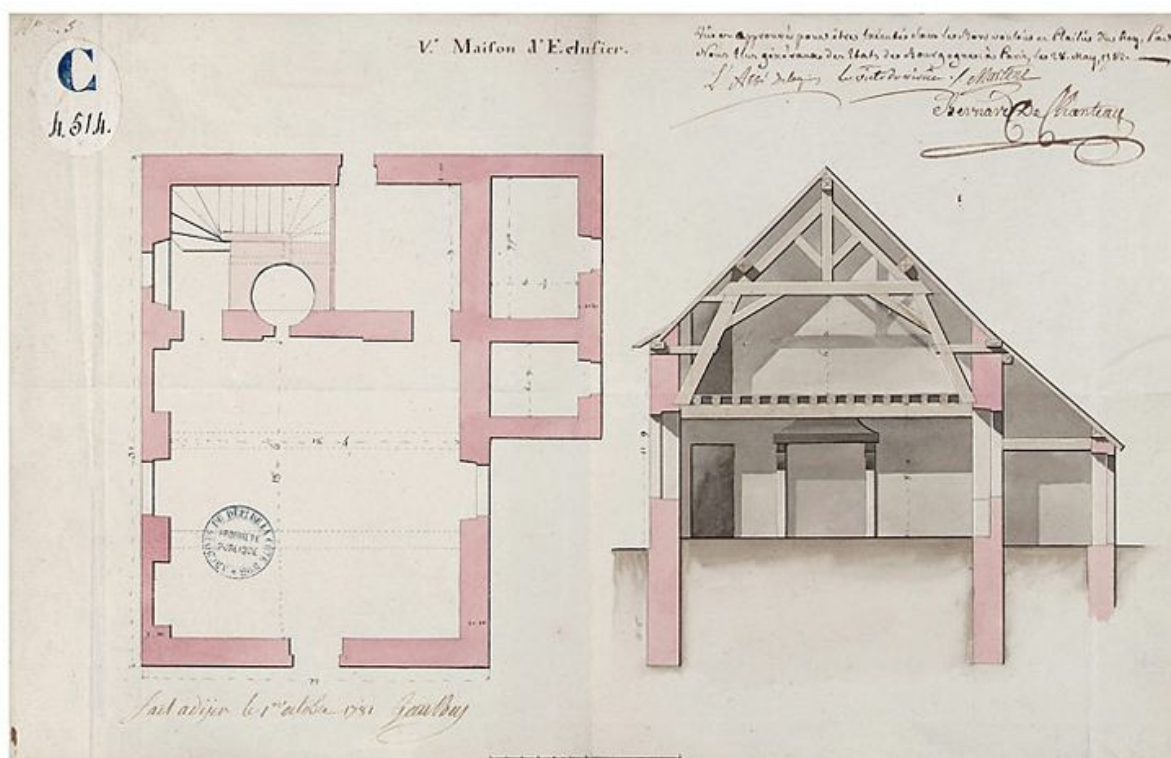




"Maison d'Eclusier. Vus et approuvés pour être exécutés sous les bons vouloirs et Plaisirs du Roy, Par nous Elus généraux des Etats de Bourgogne : à Paris le 28 mai 1782 ". Plan du rez-de-chaussée et coupe d'une maison éclusière. (Archives départementales de la Côte-d'Or, Dijon)

Référence du document reproduit :

- **Maison d'Eclusier. Vus et approuvés pour être exécutés sous les bons vouloirs et Plaisirs du Roy, Par nous Elus généraux des Etats de Bourgogne : à Paris le 28 mai 1782. Par Emiland Gauthey. Dessin, 1er octobre 1781, Archives départementales de la Côte-d'Or, Dijon. Cote : C 4514.**
Maison d'Eclusier. Vus et approuvés pour être exécutés sous les bons vouloirs et Plaisirs du Roy, Par nous Elus généraux des Etats de Bourgogne : à Paris le 28 mai 1782. Par Emiland Gauthey. Dessin, 1er octobre 1781, Archives départementales de la Côte-d'Or, Dijon. Cote : C 4514.
 Archives départementales de la Côte-d'Or, Dijon : C 4514

IVR26_20072100357NUC2A

Auteur de l'illustration : Thierry Kuntz

Auteur du document reproduit : Emiland-Marie Gauthey

Date de prise de vue : 2007

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation